

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE
à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme de reconstruction économique et sociale en milieu urbain – Phase 2 (PRESU 2)		
Coût total	Coût total estimé: 11,760 M€ euros (phase 2) Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 11,760 M€ Coût total du programme global (phase 1 et 2) : 16,260 M €		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	<i>Approche projet</i> / Gestion indirecte La mise en œuvre respectera les principes sur lesquels les intervenants en THIMO à Bangui se sont accordés à travers le « Guide THIMO-Bangui ».		
Code CAD		Secteur	Aide à la reconstruction et à la réhabilitation

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Phase du PRESU	Actions menées	Acteurs	Financements
Phase 0 - Janvier à juin 2015 - Janvier à septembre 2015	- Revue des besoins pour les actions d'urgence et concertation - Etude de préféabilité pour la phase 2	ONG MOUS BET Groupe Huit	Fonds propres AFD (FEESC)
Phase 1 Juin/oct. 2015 à décembre 2016	- Actions d'urgence - Etudes techniques préparatoires	ONG MOUS BET techniques	Fonds Bêkou, PRESU 1 4,5 M€
Phase 2 Décembre 2016	- Travaux struct./proxi. - Intermédiation sociale	Entreprises ONG MOeUS	Fonds Bêkou, PRESU 2 11,760 M€

Le projet de Reconstruction Economique et Social en milieu Urbain a deux objectifs principaux : (i) favoriser la reconstruction économique des ménages selon l'approche de Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre dénommée « THIMO Bangui », (ii) et permettre le retour de l'action publique par l'amélioration de l'environnement social et urbain des quartiers précaires de Bangui.

Le Fonds multi-bailleurs pour la Centrafrique administré par l'Union Européenne, le Fonds Bêkou a délégué à l'Agence Française de Développement une enveloppe de 4,4 M€ pour réaliser des actions d'urgence et préparer les actions structurantes dans deux zones précaires de Bangui situées dans les 3^{ème} et 5^{ème} arrondissements. La convention de délégation de fonds pour la phase 1 des actions d'urgence et des études préparatoires à la phase 2, a été signée le 24/03/2015.

C'est dans ce cadre qu'un consortium d'ONG ACTED, DRC et OXFAM a été contracté après un appel à propositions en novembre 2014 pour réaliser des actions d'urgence dans les quartiers identifiés. Ces actions d'urgence ont démarré en juin 2015 mais ont été précédées dès le mois de janvier d'une phase de concertation avec les populations et les autorités centrafricaines et de revue des besoins sur fonds propres de l'AFD. Ces activités préparatoires de la phase 0 ont permis de diagnostiquer les besoins des habitants de ces quartiers via un processus participatif permettant de s'assurer que les actions d'urgence de la phase 1 correspondent bien aux attentes de ces populations et des autorités centrafricaines. Cette phase 1 qui correspond à l'enveloppe déléguée par le Fonds Bêkou

doit permettre également de préparer des actions plus structurantes en phase 2, permettant d'améliorer durablement les conditions de vie des populations vivant dans ces quartiers. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en août 2015 pour recruter des bureaux d'études chargés de réaliser des études techniques détaillées préalables à la mise en œuvre de ces travaux. Une consultation sera lancée prochainement sur la base des termes de références rédigés au cours de la phase 0, dans le cadre de l'étude de préfaisabilité.

La présente fiche-action est rédigée à partir de l'étude de préfaisabilité urbaine et institutionnelle produite par le bureau d'études Groupe Huit, contracté sur fonds propres de l'AFD (Fonds d'Etudes et d'Expertise Sortie de Crise). L'objectif de cette étude était de préparer la phase 2 au travers de 7 grands axes, à savoir :

- une étude plus approfondie des quartiers sur la base du diagnostic de l'AGETIP-CAF,
- une revue des risques associés à la mise en œuvre du projet,
- un diagnostic institutionnel et un panorama des acteurs impliqués dans les actions prévues dans le cadre du projet,
- un examen et des propositions autour des possibilités d'extension à d'autres quartiers de Bangui ou en dehors de Bangui,
- une préparation de la phase 2 en réalisant des fiches de projet de niveau APS,
- l'identification d'actions pour renforcer les capacités de la mairie de Bangui,
- l'analyse des tronçons de voiries proposés par le Ministère des Travaux Publics.

La présente fiche action a pour objectif de présenter les conclusions de ce rapport et de justifier l'enveloppe demandée devant permettre de financer les travaux de la phase 2 et ainsi d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants concernés.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte national

Les décennies d'instabilité politique, de mauvaise gouvernance et de crises successives ont mené la République centrafricaine à une crise profonde, caractérisée par une insécurité généralisée, la dégradation des sources de revenus et une faillite presque totale des services publics. Les violents affrontements entre groupes armés et à caractère confessionnel qui ont émaillé l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont provoqué le déplacement près de 400.000 personnes sur l'ensemble du territoire, et fait plusieurs milliers de victimes. Une part importante de la population reste dépendante de l'aide extérieure pour répondre à ses besoins essentiels. Cette dernière crise aigüe se superpose à une situation d'urgence latente, chronique et structurelle d'un pays en situation d'extrême fragilité.

La situation s'est sensiblement améliorée dans la capitale centrafricaine depuis le début de l'année 2014 grâce à la présence des forces internationales, mais cela n'empêche pas de voir survenir des pics de violences tant à Bangui qu'en provinces. Les forces de stabilisation de la paix des Nations Unies qui ont succédé aux forces européennes de l'EUFOR arrivent à maintenir pour le moment cet équilibre, mais les tensions entre les communautés restent vives et on assiste régulièrement à des attaques localisées et très sporadiques.

L'investiture d'une nouvelle Présidente de la Transition le 23 janvier 2014 est apparue comme un signal très positif en faveur de l'apaisement pour la majorité de la population et de la communauté internationale. Après plus d'un an et demi d'exercice, le gouvernement de transition a permis au climat social de se stabiliser.

Le Forum de Bangui qui s'est tenu au mois de mai 2015 a marqué une étape importante dans la phase de transition. C'est dans ce cadre, que le gouvernement et 10 groupes armés ont signé un accord de Désarmement de Démobilisation et de Réinsertion (DDR). Le processus de désarmement auquel la MINUSCA doit procéder n'est pour le moment pas effectif et sa mise en œuvre reste encore très imprécise.

Depuis l'annonce du calendrier électoral le 19 juin dernier, le recensement des électeurs est effectué par l'ANE (Autorité Nationales des Elections). Ce processus accuse des retards importants, dus à des difficultés d'ordre logistique et d'enclavement de certaines régions (notamment l'Est). En outre, la sécurité préalable au recensement et au processus électoral n'est pour le moment pas assurée dans le pays.

2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

Des infrastructures de base déjà très peu développées avant 2013

Estimé à environ 100 km, le réseau de voiries de la ville de Bangui, où seuls les principaux axes de circulation sont revêtus, est globalement en mauvais état et insuffisant, notamment dans les quartiers de l'Ouest de la ville.

Si l'accès à une eau salubre est très supérieur à celui qui existe dans le reste du pays, il n'en demeure pas moins que 22% des ménages de la capitale n'ont pas accès à l'eau potable (eau provenant du robinet, borne fontaine, kiosque ou source aménagée)¹. Cette situation est particulièrement critique dans les 5e, 6e, et 7e arrondissements où presque 10% des ménages utilisent des puits et des sources non protégées.

Bangui ne dispose d'aucun dispositif de collecte des eaux usées. Dans ce contexte, les eaux usées sont évacuées directement par infiltration dans les sols ou dans les collecteurs d'eaux pluviales dont l'exutoire naturel est le fleuve Oubangui.

Selon le RGPH 2003, moins de la moitié des ménages de Bangui dispose d'un système sanitaire adéquat (43%). Les latrines, souvent sommairement aménagées et non isolées de la nappe phréatique, sont infiltrées par les eaux de pluie et voient leur contenu emporté lors d'inondations.

Le problème des ordures ménagères se pose avec acuité à Bangui. Néanmoins, depuis 2007, un projet de la Banque Mondiale dénommé PURISU collecte les déchets dans le centre-ville pour les acheminer à un Site d'Enfouissement Technique. Ce projet touche à sa fin sans que la mairie n'ait les moyens financiers d'en assurer la continuité.

La crise de 2013 n'a fait qu'aggraver cette situation en entraînant les populations urbaines dans une situation de grande précarité en termes d'accès aux services de base, de logement, et de moyens de subsistance.

Fortement impactés par la crise, les arrondissements du 3^e et du 5^e constituent des zones de fragilité urbaine où le manque de services, le dénuement et le désœuvrement de la population menacent la relative stabilité instaurée par les Forces de sécurité.

Enfin, bien que reconnus par la population, les acteurs publics peinent à réinstaurer leur autorité et leur leadership dans la mise en œuvre d'actions communautaires.

Les évolutions récentes du contexte

La précarité du retour au calme observé à Bangui constitue un facteur bloquant pour le retour des déplacés internes dans leurs quartiers d'origine. On assistait à des mouvements de retours ponctuels encouragés par des initiatives d'aides au retour mises en œuvre par des ONG internationales avant la flambée de violence de fin septembre 2015, qui a ravivés les mouvements de déplacements interne. Aucun mouvement de retour massif ne devrait se substituer à la tendance actuelle aux mouvements pendulaires tant que la situation politique ne sera pas stabilisée avec le retour d'un gouvernement élu.

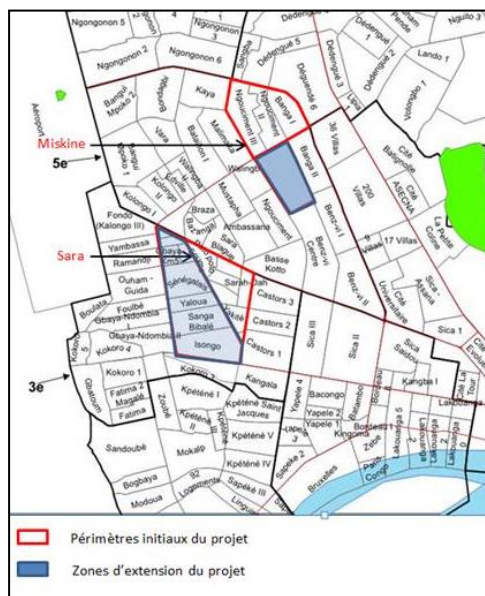
Le PRESU intervient dans un contexte encore mouvant et non stabilisé. A ce stade, il est difficile d'être catégorique sur un processus de sortie de crise. La ville de Bangui porte aujourd'hui des stigmates très forts des luttes confessionnelles et ethniques qui se sont déroulées entre 2013 et 2014. Des camps de déplacés se sont constitués de façon plus ou moins spontanée et des mouvements de populations ont occasionné des fractures socio-spatiales très fortes, qui se sont ravivées à l'occasion des flambées de violence déclenchés fin septembre 2015. Des quartiers autrefois mixtes sur le plan

¹ Il faut signaler que le terme « eau potable » se réfère à l'eau non traitée et en principe déconseillé à être consommée

ethnique et confessionnel comme Miskine, Sara/Yakité se sont véritablement transformés. Un grand nombre de populations de confession musulmane se sont réfugiés dans les quartiers du KM5. La ville garde aujourd'hui les traces de ses destructions massives et les mouvements de désurbanisation autour des quartiers du PK5 peuvent nous laisser circonspects sur ces mouvements de retours (voir images satellites en annexe N°5).

Le projet tel que défini dans la précédente fiche action ciblait les quartiers de Sara/Yakité et de Miskine situés respectivement dans les 3^{ème} et 5^{ème} arrondissements. Ces deux zones d'intervention ont été retenues en 2014 par les autorités centrafricaines : (i) pour leur caractère confessionnel mixte au moment du diagnostic urbain réalisé par l'AGETIP-CAF, (ii) pour leur précarité importante et (iii) pour le retard au niveau du taux d'équipement et d'accès aux services de bases comparé au reste de la ville.

Les missions de co-instruction du projet et l'analyse de terrain faite au cours de l'étude de pré-faisabilité ont permis de dresser rapidement un constat sur l'évolution de ces quartiers depuis leur identification et sur la nécessité de revoir la zone d'intervention du projet.



Dans le 5^{ème} arrondissement, Miskine n'intégrait pas le quartier de Ngouciment 1 qui par ailleurs est le quartier le plus important, recensant le plus de problèmes. D'autre part, Sara/Yakité et Miskine sont devenus des quartiers essentiellement représentés par des populations de confession chrétienne. A Sara/Yakité, la quasi-totalité des habitations ont été détruites au cours des années 2013 et 2014 et les derniers conflits à la fin du mois de septembre 2015 auraient entraîné le départ des derniers habitants des quartiers.

Parallèlement à ces mouvements de départ, les populations de confession musulmane se sont réfugiées dans la zone du KM5 dénommée « enclave musulmane » entraînant une forte croissance démographique de ces quartiers.

Au regard de ce contexte et pour limiter tous risques de conflits majeurs, il a été décidé d'inclure les quartiers limitrophes de Sara/Yakité, situés à l'Ouest du collecteur

Bouagba et dénommés KM5.

Cette extension dans le 3^{ème} et 5^{ème} arrondissement a été actée en comité de pilotage en juin 2015, après une analyse du contexte et des acteurs par les ONG contractées.

2.3. Enseignements tirés

Les missions de co-instruction couplées au mission du Groupe Huit et l'analyse de terrain de la MOUS ont permis de tirer certains enseignements.

Veiller à la bonne coordination au sein du projet et à la circulation de l'information

Un nombre important d'acteurs intervient dans le cadre du projet sur l'ensemble des phases avec des champs d'intervention spécifiques. La coordination de ces acteurs sera un enjeu essentiel à la bonne réussite du projet. Il est par conséquent primordial que les comités de suivi technique et les comités de pilotage puissent se tenir de façon régulière.

Le protocole d'accord entre le Ministère de l'Urbanisme et le consortium d'ONG, concernant le volet d'actions d'urgence de la phase1 et fixant la bonne répartition des rôles doit permettre de s'assurer que les actions des ONG ne se fassent pas indépendamment du Ministère de l'Urbanisme et que ce dernier soit bien associé à la prise de décisions.

Il est essentiel que différents mécanismes de redescende de l'information auprès des populations soient bien assurés par :

- la participation des chefs de quartiers et des chefs de groupes aux comités de suivis techniques,
- le travail quotidien des ONG auprès des populations des quartiers,
- une implication progressive des Comités de Cohésion Sociale.

Garder une approche souple et adaptable aux évolutions du contexte

Pour Sara/Yakité qui s'est vidé de sa population, il est essentiel que les actions structurantes dépassent l'aire géographique du quartier pour impacter les quartiers alentours qui ont conservé leur équilibre démographique. Ainsi, ces aménagements pourront faciliter le retour des populations tout en ayant un impact sur les quartiers limitrophes.

Il est également fondamental de garder une certaine flexibilité sur les actions de proximité et de s'adapter au retour éventuel des populations. Il faut garder la possibilité de pouvoir différer les investissements si la situation ne se stabilise pas ou de les réorienter sur un autre secteur si les populations ne se réinstallent pas sur Sara/Yakité.

Une cartographie des acteurs mouvante

Dans les quartiers du KM5 l'analyse des acteurs est complexe car la situation est très mouvante. Il y a eu énormément d'arrivées de populations en provenance d'autres arrondissements, voir même de l'étranger, venant perturber les leaderships habituels. Certains chefs de quartiers sont restés légitimes tandis que d'autres ont dû quitter les quartiers et se sont vus remplacés. Il est très compliqué d'orienter des actions d'aménagement avec une cartographie des acteurs non stabilisée et une représentativité discutable. Pour Sara/Yakité, le quartier s'est vidé de l'essentiel de sa population. On peut se demander si les habitants restants, largement minoritaires, sont légitimes pour parler au nom du quartier. En outre, beaucoup de groupes communautaires opportunistes se sont montés au moment de la crise pour capter une partie de l'aide internationale.

Pour pallier ses difficultés, l'expertise de terrain des ONG est cruciale. Par ailleurs, les Comités de Cohésion Sociale peuvent permettre de bénéficier d'un point d'entrée stable à l'échelle du quartier et recréer un équilibre et une interface avec la population. L'ensemble des membres de ces comités sont bénévoles et ces nouvelles structures fonctionnent en complémentarité des chefs de quartiers. Ce ne sont pas des mécanismes de décision, mais beaucoup plus des organes de dialogue entre les communautés et une interface possible avec le quartier. Les premiers CCS ont été montés par les populations elles-mêmes et appuyés par les ONG. Il est fondamental que ces structures soient complémentaires avec l'organisation locale existante (maires d'arrondissements, chefs de groupes, chefs de quartiers).

2.4. Actions complémentaires programmées dans le cadre de financements additionnels

• La prise en compte des logements à Sara/Yakité

Le PRESU cible des quartiers du 3^{ème} et du 5^{ème} arrondissement, dans lesquels d'autres actions d'urgence sont menées. Le PRESU n'étant pas un projet de retour, il doit se coordonner avec les autres projets pour éviter les doublons et maximiser les impacts.

Tout comme pour Sara/Yakité, certains quartiers situés à l'Ouest de l'enclave musulmane ont connu une véritable désurbanisation avec des départs importants de population qui se sont accompagnés d'une destruction massive des logements. Certaines initiatives récentes encourageant l'auto-reconstruction assistée, couplée à des activités de THIMO auraient vraisemblablement favorisé le retour des populations dans ces quartiers. Dans le cadre du PRESU, le choix a été fait dès le départ de ne pas intervenir sur le logement et sur tout ce qui est appropriable. Néanmoins, les autorités centrafricaines ont souhaité lors du dernier comité de pilotage que le PRESU puisse être couplé à des projets de reconstruction dans les quartiers désertés de Sara/Yakité. Ainsi, l'ONG ACTED a reçu des fonds de la part de l'OFDA (Office of Foreign Disaster Assistance) pour reconstruire 300 maisons et grâce aux actions combinées des deux projets favoriser le retour durable des populations.

• Financements de la BDEAC sur le volet voiries

Le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics a identifié un certain nombre de voiries nécessitant une intervention d'urgence. L'enveloppe affectée au volet voiries dans le cadre de la phase 1 du PRESU permettra de financer les études, la maîtrise d'œuvre de suivi et une petite partie des travaux. Des financements complémentaires de la BDEAC dont le montant reste à préciser pourraient permettre de financer le reste des travaux qui devraient commencer au cours de la phase 2.

L'intervention sur l'avenue Idris Debby aura des impacts significatifs sur les quartiers d'intervention du 3^{ème} arrondissement à plus ou moins long terme:

- un impact économique immédiat dans les quartiers du PK5 avec la réalisation de travaux, dont une partie sera réalisée en HIMO ;
- à plus long terme, la restructuration de cette avenue permettra un développement du marché du PK5 et une amélioration de la desserte du quartier,
- enfin la réhabilitation de cet axe répond à l'exigence d'ouvrir une zone qui s'est progressivement enclavée au moment de la crise.

La réhabilitation de l'avenue CEMAC quant à elle va faciliter une ouverture plus importante au regard de son intérêt économique et social à l'échelle de Bangui.

2.5. Coordination des donateurs

Les interventions du Fonds feront l'objet d'une présentation au dispositif de coordination nationale des aides multilatérales initié par le gouvernement.

Ce programme, proposé au financement du Fonds Békou, s'inscrit dans la démarche « THIMO – Bangui » (cf. supra) dont la mise en œuvre sera suivie par le groupe de travail des Partenaires concernés par cette activité.

Cette intervention s'articule étroitement avec les actions d'urgence mises en œuvre dans le cadre de la plateforme « solutions durables »² visant à favoriser et accompagner le retour des déplacés.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs

Objectif global

L'objectif global du projet est d'améliorer le niveau de vie des habitants des quartiers ciblés en augmentant l'accès aux infrastructures et aux services de base tout en facilitant la reconstruction économique et sociale des ménages grâce à l'approche THIMO-Bangui.

Les grands axes stratégiques de cette intervention consistent donc à :

- améliorer progressivement les conditions de vie des populations des zones d'intervention ciblées par le projet sans intervenir de façon trop accentuée, en réhabilitant le quartier in-situ sans affecter les populations par des déguerpissements ou des infrastructures coûteuses ;
- proposer une approche structurante des quartiers afin de rendre visible l'action des pouvoirs publics et d'impacter un maximum de population aussi bien dans les quartiers du projet que dans les quartiers alentours ;
- répondre aux attentes d'une reconstruction post-urgence en proposant des actions structurantes qui s'inscrivent dans la continuité des actions immédiatement mises en place au démarrage du projet ;
- adopter une approche évolutive pour les quartiers restructurés et répliquable dans d'autres quartiers.

Objectif spécifique

Afin de garder un maximum de souplesse les travaux de la phase 2 du PRESU seront articulés de la façon suivante :

- des travaux structurants à fort impact dont la mise en œuvre fait consensus,
- des travaux de proximité qui seront affinés dans un processus participatif avec les habitants et qui tiennent compte des évolutions du contexte,

² Cette plateforme a été initiée en juin 2014 par OCHA (et le PNUD). Elle regroupe les acteurs de l'urgence et du développement intéressés ou impliqués dans l'accompagnement des personnes réfugiées souhaitant rentrer dans leur quartier d'origine.

Des travaux structurants à fort impact

Le financement doit être maximisé. Compte tenu de l'ampleur des besoins, le choix a été fait de privilégier des actions qui bénéficieront au plus grand nombre d'habitants, comme le drainage ou encore la réhabilitation des équipements à Sara/Yakité et Miskine dont l'aire d'influence dépasse leur territoire (école primaire de Yakité, lycée, école maternelle et marché de Miskine). La réhabilitation de l'ensemble de ces équipements bénéficie au plus grand nombre donc l'impact est très important, et de par leur visibilité ils permettent de favoriser le retour de l'action publique. D'autre part, sauf crise politique majeure, ces aménagements sont moins sujets aux évolutions de la situation. L'intervention sur ces équipements se fait en complémentarité avec les actions d'urgence menées par les ONG.

Des travaux de proximité discutés avec les habitants

Si certaines actions font consensus par leur impact et l'échelle qui dépasse le quartier, certains choix d'aménagements intra-quartiers doivent être discutés lors d'un processus participatif. Les activités envisagées portent sur quatre centres d'intérêt :

- le drainage tertiaire pour évacuer les eaux pluviales des zones d'habitation,
- la voirie tertiaire pour la circulation interne à condition de ne pas déplacer de population,
- divers équipements dont le nombre et la localisation dépendra des opportunités foncières.

Une étude de faisabilité niveau avant-projet sommaire devra être réalisée pour les détails techniques.

Indicateurs

Les opérations décrites visent essentiellement une amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers. L'activité qui aura le plus d'impact sur l'amélioration des conditions de vie est le drainage, bien qu'une partie des ressources soit consacrée à l'amélioration de la mobilité interne ainsi que l'amélioration des conditions d'études des élèves. Les bénéficiaires de la mobilité interne devraient quasiment tous être concernés par les activités de drainage et d'assainissement, tout comme une partie des élèves. La performance du projet sera mesurée à travers la progression du nombre d'habitants dont les conditions de vie auront été améliorées de manière significative.

On distinguera deux séries d'indicateurs : (i) les indicateurs de résultat, destinés à mesurer l'impact ou du moins les effets des activités menées, et (ii) les indicateurs de produits qui sont davantage centrés sur les réalisations (voir détail en annexe N°6).

Afin de répondre aux enjeux en matière d'impact, ce programme fera l'objet d'un suivi des indicateurs suivants :

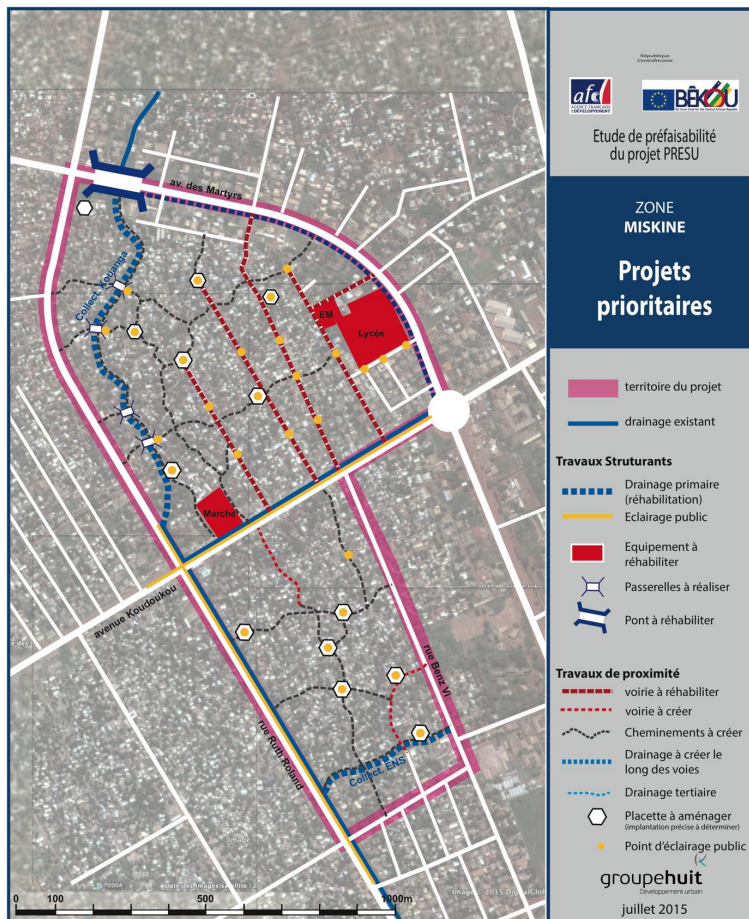
- IOV1 : Population supplémentaires des zones cibles bénéficiant d'une protection contre les inondations périodiques,
- IOV2 : Longueur additionnelle de voirie rendue praticable en toute saison par des véhicules légers dans les zones ciblées,
- IOV3 : Longueur additionnelle de chemins piétonniers rendus praticables en toute saison,
- IOV4 : Nombre places d'écoles dont les conditions sont améliorées,
- IOV5 : Longueur additionnelle du réseau de drainage construit/réhabilité dans les zones ciblées.
- IOV6 : Nombre de places améliorées dans les équipements marchands,
- IOV7 : Nombre d'homme-jours de travail créés à l'occasion des travaux.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Résultat 1 : Un meilleur accès aux services de base

Le programme permettra la réhabilitation et l'aménagement de diverses infrastructures publiques à l'intérieur des quartiers touchés.

Activités prévues à Miskine:



• L'amélioration de l'offre scolaire

L'école de Miskine qui regroupe les enfants de maternelle et de primaires compte actuellement 75 enfants par classe. La direction de l'établissement a fait ressortir le besoin de disposer d'un niveau « petite section » et les installations pour les aires de jeu sont sommaires. Il est donc prévu d'étendre l'école à travers la construction d'une salle de classe supplémentaires et de réhabiliter les aires de jeu.

Concernant le Lycée de Miskine, les salles de classe sont totalement saturées et les équipements sanitaires sont désuets.

Il est donc prévu :

- la construction d'un bâtiment en R+2 destiné à accueillir 10 nouvelles salles de classe par niveau ainsi qu'un bureau administratif et le mobilier pour l'ensemble du bâtiment,

- mais également la construction de 4 blocs de 6 latrines pour les élèves et d'un bloc de 2 latrines pour les enseignants,
- l'aménagement de 4 points d'eau,
- la réhabilitation des salles de classe existantes,
- la réhabilitation des installations sportives,
- la fourniture de l'électricité pour l'ensemble de l'établissement sur un système autonome.

• L'amélioration des équipements marchands existants

La réhabilitation du marché passe exclusivement par l'amélioration des infrastructures collectives et ne s'intéressera pas à la fourniture de mobilier ayant un caractère individuel. L'intervention sur le collecteur Bouagba et la remise en état du réseau d'assainissement pluvial devrait permettre l'évacuation des eaux stagnantes sur le marché. Par ailleurs plusieurs infrastructures collectives pourraient être réhabilitées telles que le portail d'entrée, l'éclairage public et l'ensemble devrait être repeint.

• Contribuer au développement d'équipements sociaux.

Au niveau de l'école maternelle de Miskine, il est prévu de construire une maison pour les associations de femmes du quartier sur une surface de 150 m² ainsi que la fourniture de mobilier ne pouvant être volé.

• Amélioration du sentiment de sécurité en développant l'éclairage public

Il est prévu de réhabiliter et de compléter les installations existantes sur les principales voies bordant la zone, à savoir l'avenue des Martyrs, l'avenue Benz-Vi, l'avenue Koudekou et l'avenue Mbaïkoua.

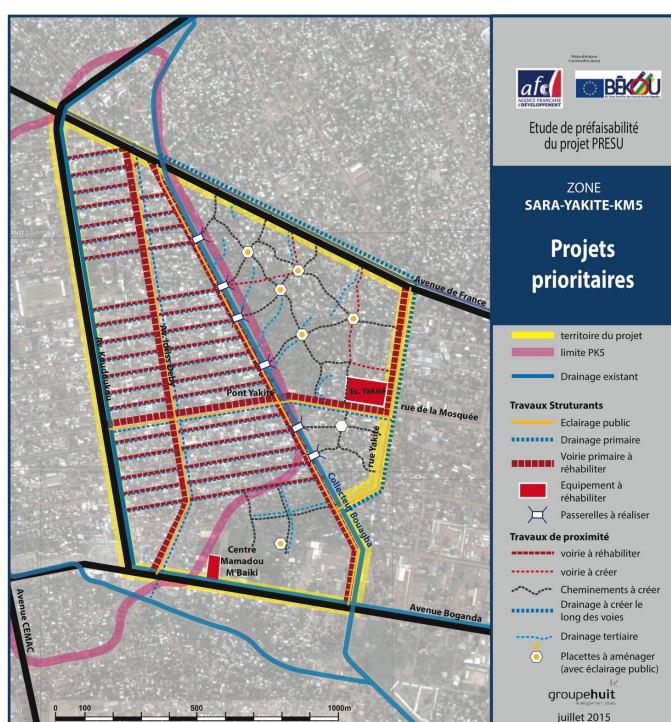
• Les actions de proximité

- Comme l'ensemble des aménagements de proximité, les drainages tertiaires devront être discutés avec les habitants du quartier, néanmoins ces actions seront couplées à la reprise du drainage

structurant du collecteur Kouanga qui devrait améliorer sensiblement la situation sur Miskine. 5 km de caniveaux pourront être réalisés au cours de la phase 2 à raison de 200 ml tous les 3 hectares, y compris le long des voies internes.

- Miskine ne constitue pas un quartier enclavé puisque les habitants se trouvent en moyenne à 150 m d'une voie carrossable avec près de 3 200 ml de voies pénétrantes. Néanmoins, 300 ml supplémentaires pourront être réalisés au cours de la phase 2 avec des voies de 5 m de large et une couche de roulement de 15 cm.
- 6 kiosques à bornes fontaines pourront être réalisés dans le cadre du PRESU mais les besoins seront affinés au regard du programme d'intervention défini par OXFAM au cours de la phase 1.
- Des aménagements de proximité, de type petites placettes seront réalisés afin d'accueillir du mobilier urbain et/ou des aires de jeu. Ce mobilier sera conçu de façon à ne pas être volé. Des discussions plus fines et négociations devront se faire avec les personnes pouvant revendiquer les droits sur les parcelles.

Activités prévues à Sara/Yakité et quartiers du KM5:



- L'amélioration des conditions scolaire

Pour l'école de Yakité, il est prévu d'améliorer les conditions scolaires avec une réhabilitation de l'ensemble des toitures, la construction d'un deuxième bloc de 6 latrines pour les filles et de réhabiliter les latrines existantes pour les garçons en complémentarité avec les actions menées par la MOUS au cours de la phase 1. Par ailleurs, les toitures de 6 bâtiment seront réhabilitées et des aménagements divers seront réalisés pour améliorer le cadre de vie, les conditions sportives et la sécurité des enfants (banquettes, plantation d'arbres, remplacement des buts du terrain de football et protection du poste du transformateur).

- L'amélioration de l'offre de santé

Tout comme pour Miskine, les habitants de Sara/Yakité et du KM5 disposent d'une offre de soins suffisante en terme quantitatif

liés notamment à la proximité des centres de santé. Néanmoins, il est nécessaire de réhabiliter le CSU de Mamadou Mbaiki pour rationaliser l'espace. L'exécution des travaux nécessite une relocalisation provisoire dans un site à proximité qui doit être trouvé proche de l'actuel centre de santé. Les coûts proposés intègrent l'ensemble des dépenses nécessaires à la restructuration du CSU.

- Le développement de l'accès à l'eau potable

Les interventions porteront sur l'adduction d'eau le long de l'avenue de France le long des quartiers de Sara/Yakité sur 1 000 ml. La réflexion est actuellement menée par la MOUS qui travaille conjointement avec la SODECA.

- Les équipements marchands

Bien que la crise ait perturbé fortement les mouvements de population, l'ensemble de la zone se trouve à proximité de la plus grande place commerçante de Bangui. Une remise à neuf des ateliers des forgerons sera effectuée pour améliorer les conditions de travail des artisans et l'attractivité du site.

- Amélioration de la sécurité en développant l'éclairage public

Les focus-group menés par la MOUS au cours de la phase 0 montrent que la sécurité et le principal problème identifié par les populations comme frein au retour. Le long de l'avenue de France et de

l'avenue Koudoukou, les installations seront réhabilitées. L'éclairage public sera étendu sur les voies principales afin de réduire le sentiment d'insécurité avec près de 1 100 ml sur l'avenue du CSU et la rue de la Mosquée.

- Les actions de proximité

- S'agissant de l'évacuation des eaux pluviales sur Sara/Yakité un plan d'évacuation des eaux est nécessaire car les pentes sont relativement faibles sur le quartier. On peut néanmoins estimer à ce stade le besoin de 2 000 ml à raison de 50 m par hectare.
- Pour Sara/Yakité, au regard de la quasi absence de population, il n'y a pas de réels besoins à l'heure actuelle. Les aménagements devront être différés en fonction des retours de population. On peut néanmoins prévoir la mise hors d'eau des liaisons piétonnières et l'aménagement des circulations existantes. En raison des contraintes d'occupation du site, 3 circulations existantes pourraient être améliorées en posant une couche de roulement et en réalisant un caniveau unilatéral.

Pour les quartiers du KM5, la circulation sera rétablie sur l'ensemble des routes existantes grâce à un reprofilage.

- 3 kiosques à bornes fontaines pourront être réalisés dans le cadre du PRESU mais les besoins seront affinés au regard des mouvements de retour sur Sara/Yakité et du programme d'intervention défini par OXFAM au cours de la phase 1.
- Des aménagements de proximité, de type petites placettes pourront être réalisés sur Sara/Yakité afin d'accueillir du mobilier urbain et/ou des aires de jeu, si le retour des habitants devient effectif. Ce mobilier serait conçu de façon à ne pas pouvoir être volé. Comme pour Miskine, des discussions plus fines et négociations devront se faire avec les personnes pouvant revendiquer les droits sur les parcelles et cela semble difficile dans la situation actuelle.

Résultat 2 : une réduction des risques d'inondations et des risques sanitaires liés aux maladies hydriques

La principale composante d'infrastructures du programme porte sur le drainage des quartiers concernés, qui souffrent fortement des inondations notamment en cas de fortes pluies. Il s'agira notamment de curer, réhabiliter et aménager des canaux pour faciliter l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales en dehors des quartiers. L'enlèvement des déchets réalisé par les activités THIMO de la phase 1 participera à l'amélioration de la salubrité de l'environnement. Les actions de la phase 2 viendront en complémentarité.



Activités prévues à Miskine:

Le drain Kouanga qui traverse le quartier de l'avenue des Martyrs à l'avenue Koudoukou provoque des inondations dans sa partie avale. Ces inondations ont été aggravées par la déviation du cours d'eau lors de la construction du marché de Miskine sans étude hydraulique préalable. Pour améliorer la situation et conformément au schéma directeur de drainage, les aménagements suivants sont proposés dans l'étude de pré-faisabilité :

- D'une part l'aménagement du collecteur dans la partie traversant Miskine soit sur une longueur de 1,2 km en y ajoutant des garde-corps et des passerelles pour permettre aux habitants du quartier de traverser ;
- D'autre part, la construction d'un pont sur l'avenue des Martyres en remplacement des dalots multiples afin de gérer la crue et de limiter l'obstruction par les déchets ;
- Enfin, des caniveaux pour recueillir et évacuer les eaux de la partie Nord.

Le projet cherche à limiter au maximum les décasements lorsque ces derniers ne sont pas nécessaires. Dans la partie aval du collecteur traversant Miskine un recalibrage s'impose. Cet aménagement devrait entraîner la relocalisation de quelques habitations. Le processus devra être étudié lors des études techniques détaillées.

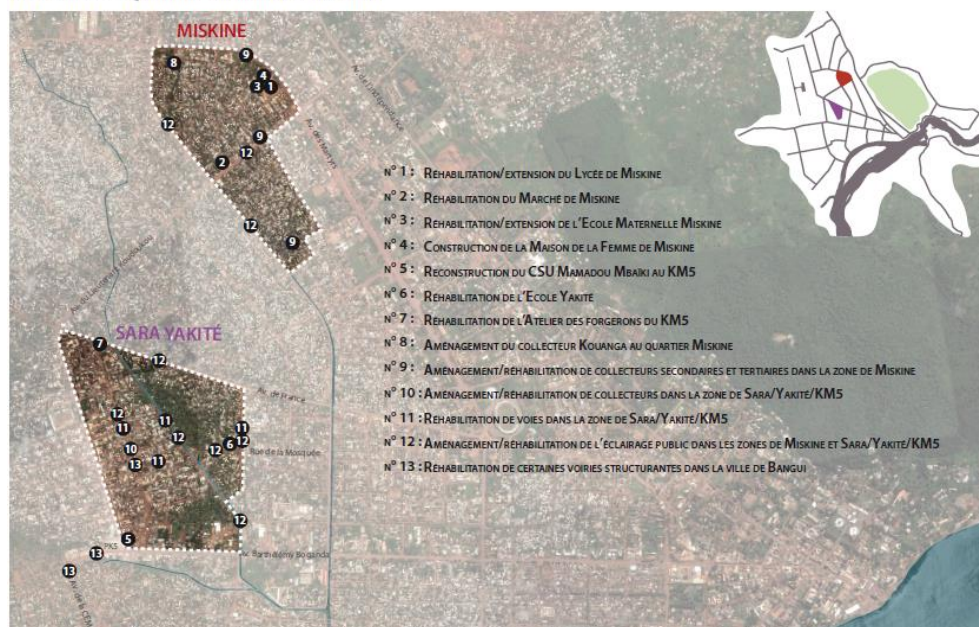
A noter que les travaux sur le collecteurs devront se coordonner avec les travaux actuellement mis en œuvre dans la partie aval sur un financement de l'Union Européenne.

Activités prévues à Sara/Yakité et quartiers du KM5:

L'intervention sur le drainage permettra d'améliorer durablement la situation des quartiers, notamment Sara/Yakité pour lesquels seront construits des caniveaux aux abords des principales voies, de façon à les évacuer vers le collecteur Bouagba. Ainsi, des caniveaux de 0,5 à 1m de largeur seront réalisés le long de l'avenue de France, de la rue du CSU, et de la rue de la Mosquée pour une longueur totale de 2 100 ml.

S'agissant des quartiers du KM5, il est indispensable d'intervenir sur les fossés existants longs de 20 km. On visera un niveau maximal en prévoyant une intervention sur l'ensemble des fossés mais on ajustera en fonction des moyens financiers disponibles avec un minimum de 5 000 ml. Les fossés non maçonnés seront obligatoirement reprofilés, donc l'intervention se fera sur l'ensemble du réseau avec des niveaux d'aménagements différenciés. Des reprises seront également faites sur le collecteur Bibale et le collecteur Bouagba au niveau des parties effondrées.

PROJET DE RECONSTRUCTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MILIEU URBAIN A BANGUI
FICHES PROJET - QUARTIERS MISKINE ET SARA-YAKITÉ



Résultat 3 : une amélioration des conditions socio-économiques des ménages des quartiers grâce aux activités HIMO

Le programme portera principalement sur des investissements communautaires dimensionnés pour être réalisés à travers une approche HIMO selon les mesures prises dans le cadre du guide « THIMO-Bangui », mais aussi grâce à des formations professionnelles. Les jeunes désœuvrés, les personnes âgées, les jeunes filles, les veuves, les personnes handicapées et les familles monoparentales (notamment dont les femmes sont chef de famille) seront les bénéficiaires prioritaires de ces activités.



Ce programme a vocation à favoriser l'accès des populations concernées à de nouvelles sources de revenus :

- D'une part à travers leur participation directe aux travaux rémunérés ;
- en bénéficiant d'un accompagnement social visant à leur donner les capacités de créer une activité génératrice de revenus ;
- en leur faisant bénéficier de formations leur permettant d'acquérir des qualifications professionnelles.

Activités prévues :

Il n'est pas possible de réaliser l'ensemble des travaux en HIMO pour des raisons techniques. En revanche, les entreprises qui répondront aux appels d'offres devront intégrer une proportion HIMO adaptée au type de réalisation, afin de maximiser le recours à la méthode HIMO sans impacter des travaux qui nécessiteraient plus d'expertise. La maîtrise d'ouvrage déléguée appliquera une décote en fonction du ratio d'activités en HIMO proposées par les entreprises, en imposant un minimum aux soumissionnaires.

Résultat 4 : Un renforcement du rôle des acteurs locaux

Les acteurs locaux, en particulier les mairies d'arrondissements ainsi que la société civile locale, seront placés au cœur de la définition et la mise en œuvre du programme, que ce soit dans le choix des actions et des travaux à mener, dans le processus de sélection et de définition des projets ou dans le cadre des activités sociales et de médiation. La Mairie de Bangui fera l'objet d'un plan d'actions de renforcement des capacités.

La mairie de Bangui n'est pas maître d'ouvrage du projet, mais elle est associée dès le départ à sa préparation et à la mise en œuvre des actions structurantes. Effectivement, c'est elle qui sera en charge de la maintenance et de l'entretien des ouvrages réalisés. Il faut néanmoins prendre en compte les éléments suivants : (i) ses capacités d'investissement sont quasi nulles, (ii) les dépenses de fonctionnement couvrent essentiellement les salaires et les dépenses courantes, (iii) les recettes courantes hors dotation représentaient en 2013 moins de 1,5 euros par habitants et enfin, (iv) les ressources fiscales propres sont négligeables.

Activités prévues :

La mairie de Bangui est bénéficiaire du Programme d'Appui au Renforcement des Capacités (PARC) financé par l'AFD. Le PARC prévoit de renforcer les capacités des acteurs du projet à savoir le MEPCI qui préside le comité de pilotage et le Ministère de l'Urbanisme, Maître d'Ouvrage sur les études et les travaux urbains. Les formations de la mairie faites dans le cadre de ce programme couvriront d'avantage les aspects organisationnels et de management. Le PRESU couvrira de son côté les aspects techniques liés au projet. Il est ainsi prévu :

- D'aider la mairie à avoir une meilleure connaissance de son territoire afin qu'elle puisse disposer d'une cartographie à jour sur la base des images satellites disponibles et qu'elle puisse recenser

l'ensemble des projets en cours, mis en œuvre par les ONG et les organisations internationales. Cette cartographie sera mise en ligne et des agents seront formés pour l'utilisation et l'actualisation des données ;

- D'organiser et de programmer la maintenance grâce à la constitution d'un inventaire des équipements et infrastructures à la charge de la mairie, en associant les mairies d'arrondissement pour qu'elles puissent faire remonter les besoins urgents ;

- D'aider la mairie et le Ministère de l'Urbanisme à avoir une vision prospective de la ville en associant les experts locaux et internationaux et en organisant une session des ateliers de Cergy. Cette démarche servira de support à une réflexion urbaine plus générale couplée à une formation in situ des agents de la mairie et des Ministères concernés.

Enfin, le PRESU prend en compte les autres projets d'appui aux renforcements de capacités de la mairie de Bangui notamment le projet de Cités Unies France qui tente d'aider la mairie de Bangui à recouvrir les taxes des marchés avec des actions pilotes dans deux arrondissements. Une enveloppe restera disponible pour poursuivre l'action sur d'autres marchés si la démarche s'avère efficace.

3.3. Risques et hypothèses

• Le risque-pays

Le gouvernement actuel est un gouvernement de transition qui n'a pas d'ancrage électoral. Bien que ce changement au niveau national ait calmé la situation, l'équilibre demeure fragile. La présence des forces internationales contribue à la stabilisation, néanmoins leur contrôle du territoire ne saurait être complet et elles ne peuvent prévenir totalement la survenance de troubles, tout du moins sporadiques et localisés. Les récents événements ont montré qu'une frange probablement non représentative du reste de la population est hostile à la présence des forces de sécurité internationales.

Toute perturbation importante à l'échelon national aura inexorablement des répercussions au niveau local, qui plus est dans des quartiers fortement impactés par la crise. A cet égard, plusieurs échéances à venir constitueront des moments charnières, au premier rang desquels le référendum sur le choix de la nouvelle constitution et le premier tour des élections législatives et présidentielles.

○ Mesures d'atténuation :

Comme c'est actuellement le cas pour la phase 1, il conviendra pour la phase 2 d'assurer un suivi très rapproché de la situation auprès des forces de sécurité déployées en Centrafrique (SANGARIS, MINUSCA), et de suivre leurs recommandations. Si nécessaire, un point sécurité pourra être mis à l'ordre du jour des différentes réunions de pilotage et de coordination du projet.

• Les risques techniques

Le risque d'agir dans un quartier vidé de sa population comme Sara/Yakité, recueillant aujourd'hui des populations de confession chrétienne en face d'un quartier qui s'est densifié au moment de la crise avec des populations de confession musulmane a été très probablement limité en étendant la zone d'intervention du projet du 3^{ème} arrondissement aux quartiers du KM5. Néanmoins, les mouvements de retours restent toujours incertains. Le PRESU est un projet urbain qui peut encourager les retours grâce à la réalisation d'activités structurantes et d'amélioration du niveau de services de base ou atténuer les tensions sociales grâce à des dispositifs de cohésion sociale mis en place par les ONG, ou encore grâce à des activités génératrices de revenus et des activités THIMO permettant de mobiliser les jeunes des quartiers. Néanmoins, l'impact du projet se concentre à une échelle locale tandis que la fracture intercommunautaire se situe à une échelle nationale.

○ Mesure d'atténuation :

Afin de limiter les risques, le projet doit garder un maximum de flexibilité et accompagner autant que possible les mouvements de retours. Cependant, une intervention de proximité doit remplir les conditions suivantes :

- ne proposer que des actions dont la finalité est consensuelle (eau potable, éclairage public, drainage) ;
- éviter des actions qui créerait des disparités supplémentaires telle que des décasements pour la voirie, une intervention sur des institutions privées (églises, écoles privées...);
- privilégier la réhabilitation de l'existant ;
- être accompagné par une ingénierie sociale ;
- accompagner cette ingénierie sociale d'une expertise urbaine afin de permettre des prises de décision et des adaptations plus rapides ;
- associer dès le démarrage les autorités publiques.

- **Les risques institutionnels et juridiques**

Dans un contexte de crise ou de sortie de crise, les institutions sont fortement fragilisées. L'enjeu principal est de conjuguer la continuité de l'action avec des institutions faibles, potentiellement changeantes et considérées comme peu légitimes par les populations. L'implication et la participation des autorités centrafricaines aux échelons national et local est un préalable indispensable pour garantir la durabilité de l'action envisagée dans les quartiers.

- **Mesure d'atténuation :**

Un renforcement des capacités et un appui aux institutions clés est également une réponse à ce risque. Le rôle de l'AGETIP-CAF, en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée lors de la préparation de la phase 2, devrait faciliter un retour progressif de l'action publique dans ces quartiers. La Ville de Bangui sera également associée à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, et fera partie des comités de pilotage et comités techniques de suivi.

- **Les risques environnementaux et sociaux**

Le risque essentiel identifié au cours de l'étude de préfaisabilité touche aux questions foncières. L'ensemble des quartiers d'intervention du PRESU a connu des mouvements de population importants que ce soit des départs vers les camps de déplacés, dans d'autres arrondissement ou encore à l'étranger mais aussi pour certains quartier des arrivées massives. Beaucoup de logements ont également été détruits dans le 5^{ème} et dans le 3^{ème} arrondissement. Tous ces éléments ne permettent pas d'avoir une vision claire sur la situation foncière de ces quartiers ou encore sur la légitimité des organisations communautaires pour représenter le quartier et les personnes déplacées.

Le projet ne touchera pas aux habitations et n'empiétera pas dans la mesure du possible sur les emprises des terrains afin d'éviter de gérer des situations potentiellement conflictuelles. Le problème peut cependant se poser pour les actions de proximité avec des risques de litiges.

- **Mesure d'atténuation :**

Afin d'éviter des tensions supplémentaires, il conviendra de limiter au maximum les expropriations et de travailler davantage sur des axes de voiries périphériques ou sur des cheminements piétonniers. Il conviendra au préalable de toute implantation d'équipement public de réaliser une petite enquête locale en impliquant le chef du quartier et le voisinage. L'idée est de proposer un cadre de concertation dans le cas où un litige surviendrait. Les Comités de Cohésion Sociale mis en place par l'ONG DRC sont des organes de dialogue et de gestion des conflits au niveau des quartiers. Dans le cas où des déplacements de population seraient inévitables, des Plans d'Action et de Réinstallation seraient élaborés conformément à la directive OP 4.12 de la Banque Mondiale.

- **Les risques d'une mauvaise coordination entre bailleurs et acteurs de terrain**

Différents financements sont mobilisés dans les quartiers d'intervention du PRESU. Ces derniers impliquent l'intervention de différents acteurs de terrain qui risquent de mener des actions contradictoires voir des doublons susceptibles d'envoyer de mauvais signaux à la population

- **Mesure d'atténuation :**

La coordination entre les acteurs de terrain et les bailleurs de fonds est indispensable. Les comités de pilotage du PRESU devront permettre de faciliter les échanges et d'assurer une synergie entre les actions entreprises sur les quartiers d'intervention.

- **Autres risques**

La conduite d'un tel projet dépend fortement de l'évolution de la situation sécuritaire. Dans le cas où la ville serait à nouveau traversée par des épisodes de violences, les quartiers concernés seraient probablement parmi les premiers touchés et le projet aurait des difficultés à être mis en œuvre.

- **Mesure d'atténuation :**

En fonction de l'évolution du contexte sécuritaire, il pourrait être décidé d'interrompre provisoirement les travaux. Des redéploiements partiels d'activités en direction d'autres quartiers pourraient également être envisagés en concertation avec les autorités et les acteurs locaux.

3.4. Parties prenantes

- **Les populations**

Tant par les modalités de mise œuvre que par la vocation sociale des investissements à réaliser dans le cadre de ce projet, les populations des quartiers concernés en sont les premiers bénéficiaires. Le consortium d'ONG a identifié au cours de la phase préparatoire, la structuration du quartier et les relations existantes au sein de la communauté en réalisant une cartographie des acteurs. La crise a déstructuré le tissu social des quartiers. Il est par conséquent essentiel de ne pas aggraver la situation en mettant en avant des groupes communautaires au détriment d'autres, que ce soit dans le choix des bénéficiaires (approche THIMO par exemple) ou dans la priorisation des actions à mener.

- **L'AGETIP-CAF**

La réalisation des travaux structurants, des travaux de proximité et la réhabilitation des voiries seront sous Maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Urbanisme et du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics, avec une Maîtrise d'Ouvrage déléguée (MOD) unique confiée à l'AGETIP-CAF. Ceci permettra d'harmoniser le cadre institutionnel et le mode opératoire THIMO pour l'ensemble des travaux. L'AGETIP-CAF, agence chargée de la gestion des travaux d'intérêt public, dispose des compétences techniques et de l'expérience adaptée à la mise en œuvre de ce type de travaux.

- **Les ONG Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOeUS)**

Le consortium d'ONG qui assure actuellement le statut de MOUS de la phase 1 pourrait être mobilisé par la suite pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale en matière d'accompagnement, de médiation et d'ingénierie sociale en phase 2 si cette dernière donne satisfaction au cours de la phase 1.

- **Renforcement de la gouvernance et cadrage des relations entre les acteurs du projet**

Un système de gouvernance et de coordination institutionnelle a été mis en place afin de placer les autorités centrafricaines au cœur du projet et de cadrer les relations entre l'ensemble des acteurs intervenant sur le PRESU. Ce cadre institutionnel pour la phase 1 du PRESU pourra être modifié pour tenir compte des changements qui seront opérés au cours de la phase 2 lorsque les entreprises auront été retenues et que la MOeUS sera recrutée.

Dans le cadre de la phase 1, un comité de pilotage présidé par le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale a été créé par arrêté ministériel, il réunit le Ministère du Plan et de la

Coopération Internationale, le Ministère de l'Urbanisme, le Ministère des Travaux Publics, la Ville de Bangui, l'AGETIP, l'ONG MOUS, et l'AFD. Le Comité se réunit de façon trimestrielle. Il constitue un organe décisionnel concernant la conduite du projet que ce soit pour la réalisation des activités d'urgence et les études de faisabilité de la phase 1 ou pour les travaux de la phase 2.

Un comité de suivi technique présidé par le Ministère de l'Urbanisme permet d'assurer un suivi technique du déroulement du projet pour les quartiers ciblés et un bon partage des informations. Au cours de la phase 1, il réunit les différentes parties-prenantes : représentants de la Mairie centrale, Maires d'arrondissement, chefs de groupes et de quartiers, ONG actives dans les quartiers, Ministère de l'Urbanisme et Ministère des Travaux Publics, AGETIP-CAF, l'AFD, et d'autres acteurs extérieurs éventuels comme les bureaux d'études techniques. Au cours de la phase 2 il intègrera également les entreprises en charge de la réalisation des travaux et l'ONG d'intermédiation sociale.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement

Une fois la Convention de délégation de fonds signée entre le Fonds Bêkou et l'AFD, une convention de financement entre l'AFD et la République Centrafricaine sera signée afin de couvrir les travaux engagés au cours de la phase 2.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de mise en œuvre du projet (phase 1 et phase 2) est estimée à 6 ans.

La seconde enveloppe de financement provenant du Fonds Bêkou de 11,660 M€ doit couvrir la phase 2 d'une durée d'environ 3 ans (36 mois). A cela doit s'ajouter une enveloppe supplémentaire de 100.000 € pour l'évaluation et l'audit gérée directement par le Fonds Bêkou.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

- **L'architecture institutionnelle de la phase 2.**

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée devra prochainement être signée entre l'AGETIP-CAF et le Ministère de l'Urbanisme dans la cadre des études techniques détaillées financées par la phase 1 du PRESU. Une seconde convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera signée dans le cadre de la phase 2 entre le Ministère de l'Urbanisme et l'AGETIP-CAF pour la réalisation des travaux structurants et des travaux de proximité.

Ainsi, l'ensemble de la gestion et de l'exécution des travaux (structurants et proximité) sera délégué à l'AGETIP-CAF.

Dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité, il est prévu de réhabiliter des équipements scolaires et de santé. Les ministères sectoriels concernés de la Santé et de l'Education seront consultés au cours des études techniques détaillées pour leur permettre de valider le programme de réhabilitation des équipements dont ils ont la charge.

- **L'importance des acteurs locaux dans l'opérationnalisation de la phase 2 et dans la circulation de l'information.**

Bien que la mairie de Bangui ne soit pas maître d'ouvrage sur le projet PRESU, elle occupe une place essentielle. Elle est associée au projet depuis le début et fait partie du comité de pilotage et du comité de suivi technique. En effet, l'ensemble des actions se déroulent sur son territoire, et elle aura à assurer la maintenance de l'ensemble des infrastructures une fois réalisées. C'est la raison pour laquelle une enveloppe est prévue pour son renforcement de capacités. L'objectif de ces actions est de faciliter sa connaissance du territoire pour une mise en perspectives avec une vision plus prospective mais également dans un but très pratique de pouvoir assurer la maintenance. Le renforcement de capacité dans le cadre du PRESU sera beaucoup plus technique et complémentaire des actions du PARC qui œuvrera à renforcer les capacités de gestion et de management. Ces actions seront complémentaires

avec le programme de Cités Unies France qui tente d'appuyer la mairie à recouvrer les taxes sur les marchés.

Les mairies d'arrondissement sont également essentielles au projet puisqu'elles sont l'interface privilégiée des populations des quartiers et avec les chefs de quartiers, elles permettent la descente et la remontée d'information entre le projet et le quartier. Rappelons que les maires d'arrondissements, les chefs de groupe et les chefs de quartiers font partie des comités de suivi technique du projet. Les chefs de quartiers sont par ailleurs les seules personnes élues par la population. Tous ces acteurs locaux doivent être associés de très près à l'identification des actions de proximité et à leur mise en œuvre. S'agissant du foncier, ils ont un rôle clef puisqu'ils font office d'autorités pour l'attribution, la vente ou le transfert des parcelles.

- **La prise en compte d'une restructuration du quartier.**

Comme expliqué précédemment, la crise et les mouvements de population ont fortement affecté la structuration sociale des quartiers. Si certains chefs sont toujours légitimes dans certains quartiers, ils sont contestés dans d'autres voir absents au regard d'exactions commises pendant la crise. Ils sont néanmoins à l'heure actuelle un baromètre essentiel pour le projet de par leur connaissance du quartier et de la population.

Un certain nombre d'organisations communautaires existent dans le 3^{ème} et dans le 5^{ème} arrondissement. Elles ont été identifiées et cartographiées par le consortium d'ONG au cours de la phase 0. Si certaines organisations sont légitimées par les actions entreprises pour le bien de la communauté depuis plusieurs années, d'autres se sont créées très récemment dans le but opportuniste de capter une partie de l'aide internationale.

D'autres acteurs d'influence sont apparus dans les quartiers depuis la crise que ce soit les ex-Sélékas, les antibalakas ou plus récemment les groupes d'auto-défense. Ces acteurs informels font partie de la restructuration récente du quartier et peuvent avoir un pouvoir de blocage conséquent. Il est de ce fait fondamental de pouvoir les prendre en compte.

D'autres acteurs comme les CCS, également récemment apparus dans le paysage depuis la crise peuvent jouer un rôle et contrebalancer en faveur de l'avancement du projet.

- **La maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux.**

Dans le cadre de la phase 1 du PRESU, des études techniques détaillées doivent être réalisées. Pour les équipements structurants et les travaux de voirie primaire, des études APD, et DCE sont attendues pour les équipements de proximités et les travaux de voiries structurantes. Il est nécessaire de réaliser des études dès le stade APS ainsi que des études d'impact environnementales et sociales le cas échéant. Dans le cas où des déplacements de populations seraient nécessaires, des Plans Succincts de Réinstallation devraient être réalisés. Une ingénierie sociale fera partie intégrante de l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de faciliter le processus de concertation en lien avec le consortium d'ONG ACTED, DRC, OXFAM et suivre la composante sociale des études.

Au cours des études réalisées en phase 1, le consortium d'ONG MOUS doit faciliter la concertation avec la population devant arriver à la définition des actions de proximité dans les quartiers.

Dans le cadre du financement de la phase 2, l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour la réalisation des études techniques détaillées pourra assurer le suivi technique des travaux, à condition de donner entière satisfaction (valant Avis de Non Objection de l'AFD).

- **Les entreprises de réalisation des travaux et la MOeUS**

Au regard du volume et de la nature des travaux, il est peu envisageable que ceux-ci attirent les grandes firmes internationales. Les moyennes et les grandes entreprises locales voir régionales pourraient être intéressées par ce type de marchés.

Il est donc envisagé au stade de l'étude de préféabilité de réaliser des lots tenant compte à la fois des montants, de la nature des travaux et de leur localisation géographique.

Le projet a un objectif de reconstruction économique des ménages par conséquent les travaux seront faits en HIMO en suivant le guide THIMO-Bangui à chaque fois que cela sera techniquement possible.

Sur la base de l'expérience du projet THIMO-IV bis en cours, des Appels d'Offres travaux pourront inclure une proportion HIMO adaptée au type de réalisation, afin de maximiser le recours à la méthode HIMO sans impacter des travaux qui nécessiteraient une main d'œuvre plus qualifiée.

Une ONG Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale sera contractée pour faciliter la mise en œuvre des activités HIMO et proposer un accompagnement des ouvriers (formation appui à l'épargne...). Des ouvriers formés dans le cadre du projet PNEDU financé par l'AFD pourraient venir renforcer les équipes recrutées, et ainsi rassurer les entreprises ; cependant les ouvriers devront habiter dans une aire géographique assez proche des travaux réalisés (arrondissement, quartiers), afin de respecter les dispositions du guide THIMO Bangui.

4.4. Budget indicatif

Activités – phase 2	Montant (K EUR)
1. Travaux (structurants, proximité)	8 000
2. Maîtrise d'œuvre	1 665
3. Maîtrise d'ouvrage déléguée (5 %)	500
4. Accompagnement Mairie de Bangui	225
SOUS-TOTAL PROJET (Coûts directs de projet)	10 390
5. Coûts indirects ^{a)}	727.3
6. Imprévus ^{b)}	542.7
TOTAL PROJET (Convention de délégation)	11 660
<i>Evaluation & Audit</i>	100
TOTAL	11 760
a) Maximum 7% sur les coûts éligibles.	
b) L'utilisation des imprévus doit recueillir l'accord préalable de la Commission européenne. Si cette réserve pour imprévus est utilisée, une rémunération [ou coûts indirects] de 7% s'y appliquera. L'utilisation des imprévus ne pourra pas donner lieu à une augmentation du budget total du projet.	

Les fonds pour la communication et la visibilité sont inclus dans les différents éléments constitutifs du budget indicatif du projet.

4.5. Évaluation et audit

Un audit externe sera réalisé par un cabinet d'audit spécialisé de façon annuelle auprès de l'AGETIP-CAF afin de permettre les modalités de versement d'avances successives, conformément aux termes de nos modèles types de convention de financement.

Par ailleurs, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses et d'évaluation pourraient être engagés par la Commission européenne.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par le Fonds.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, avant le début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué.

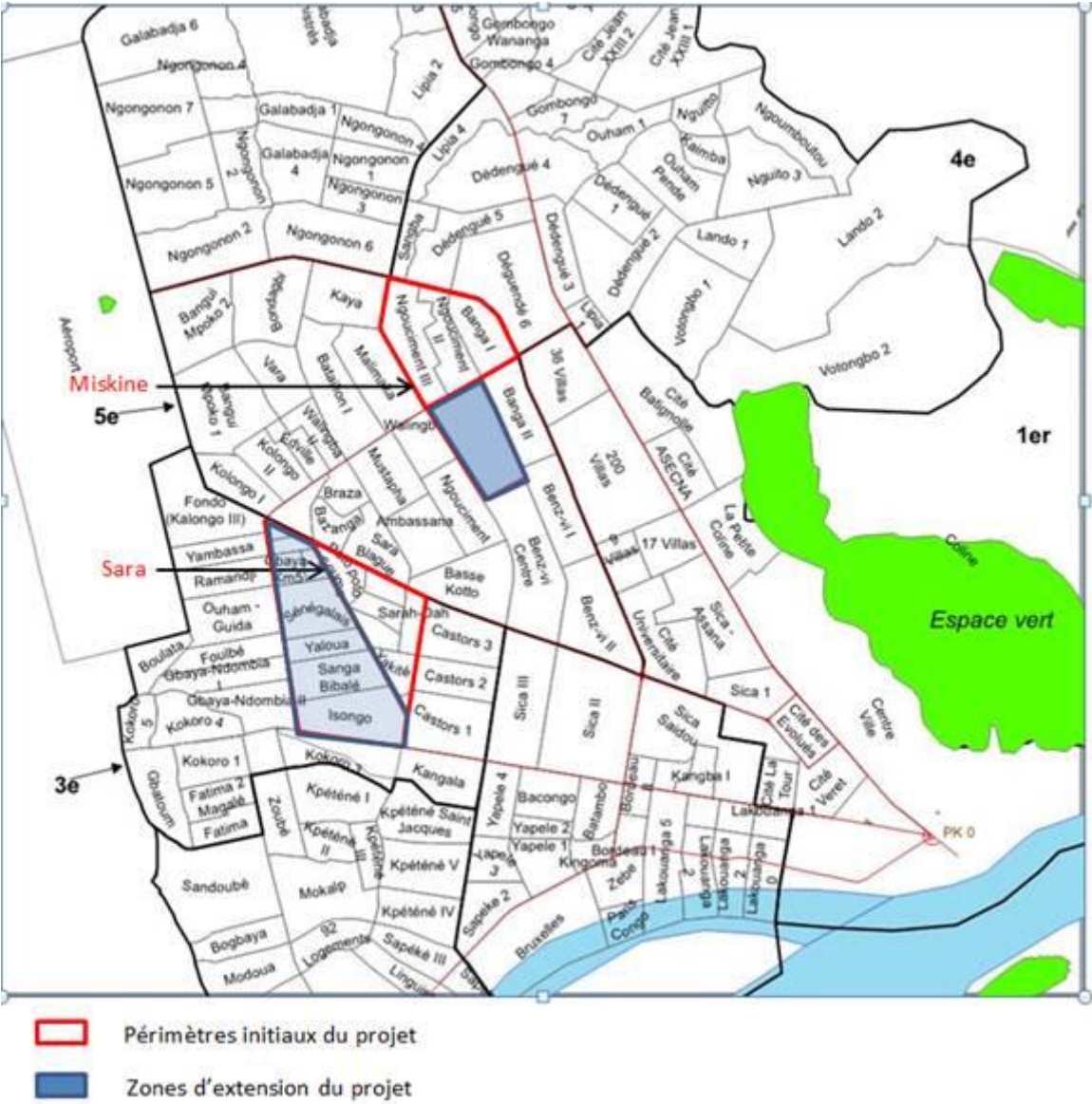
Ces mesures seront mises en œuvre a) par le Fonds et/ou b) par le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et les entités désignées. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les conventions de financement, les procédures de marchés, les contrats de subventions et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne et des contributeurs et des "Indications concernant la visibilité du Fonds Bêkou".

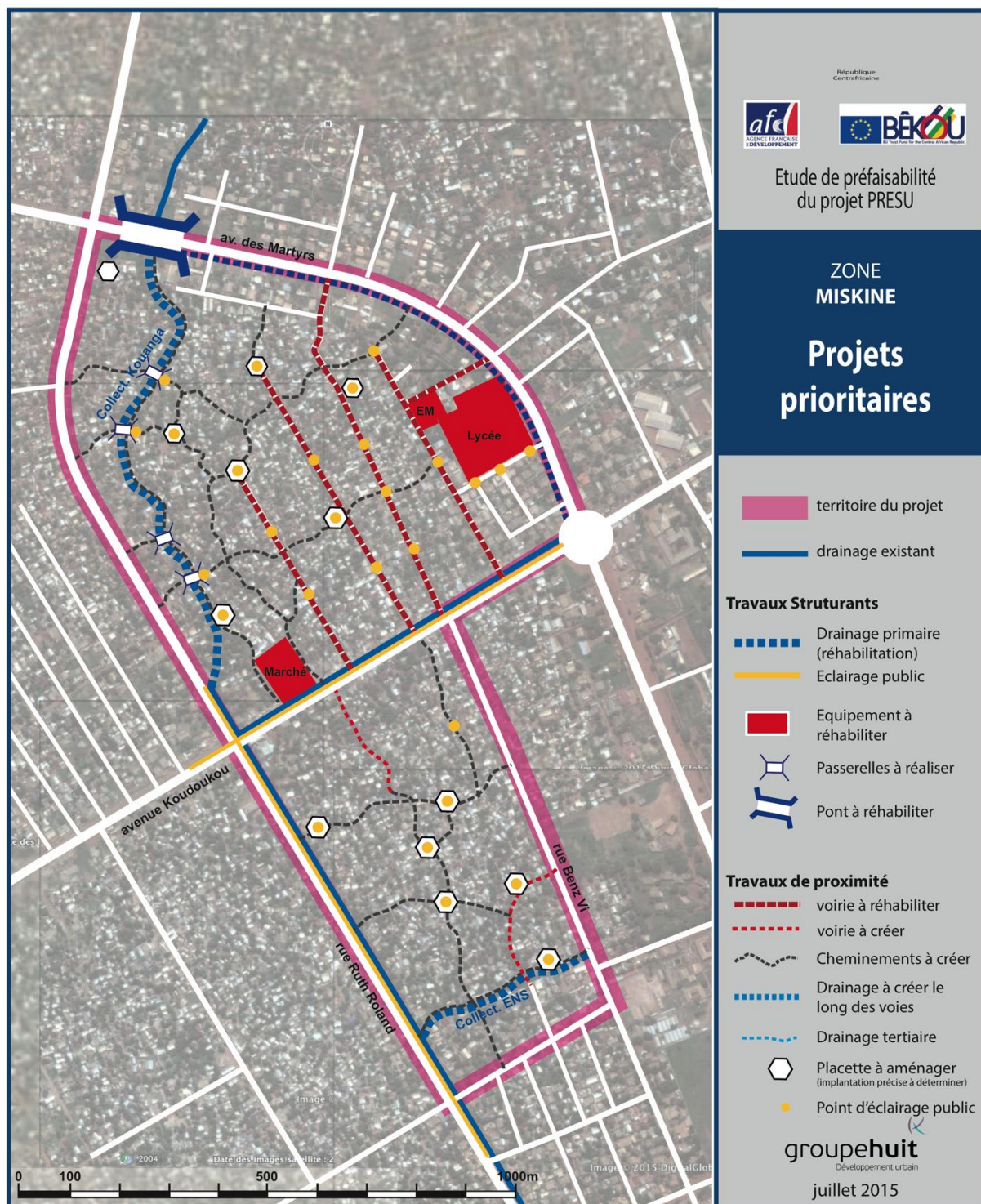
4.7. Liste d'annexes

- **Annexe 1 : cartographie des zones d'intervention du PRESU,**
- **Annexe 2 : actions sur Miskine,**
- **Annexe 3 : actions sur Sara/Yakité/KM5**
- **Annexe 4 : organigramme du projet,**
- **Annexe 5 : images satellites de la désurbanisation autour de l'enclave musulmane,**
- **Annexe 6 : indicateurs de résultat et indicateurs de produits**
- **Annexe 7 : chronogramme indicatif du PRESU phase 1 et 2**

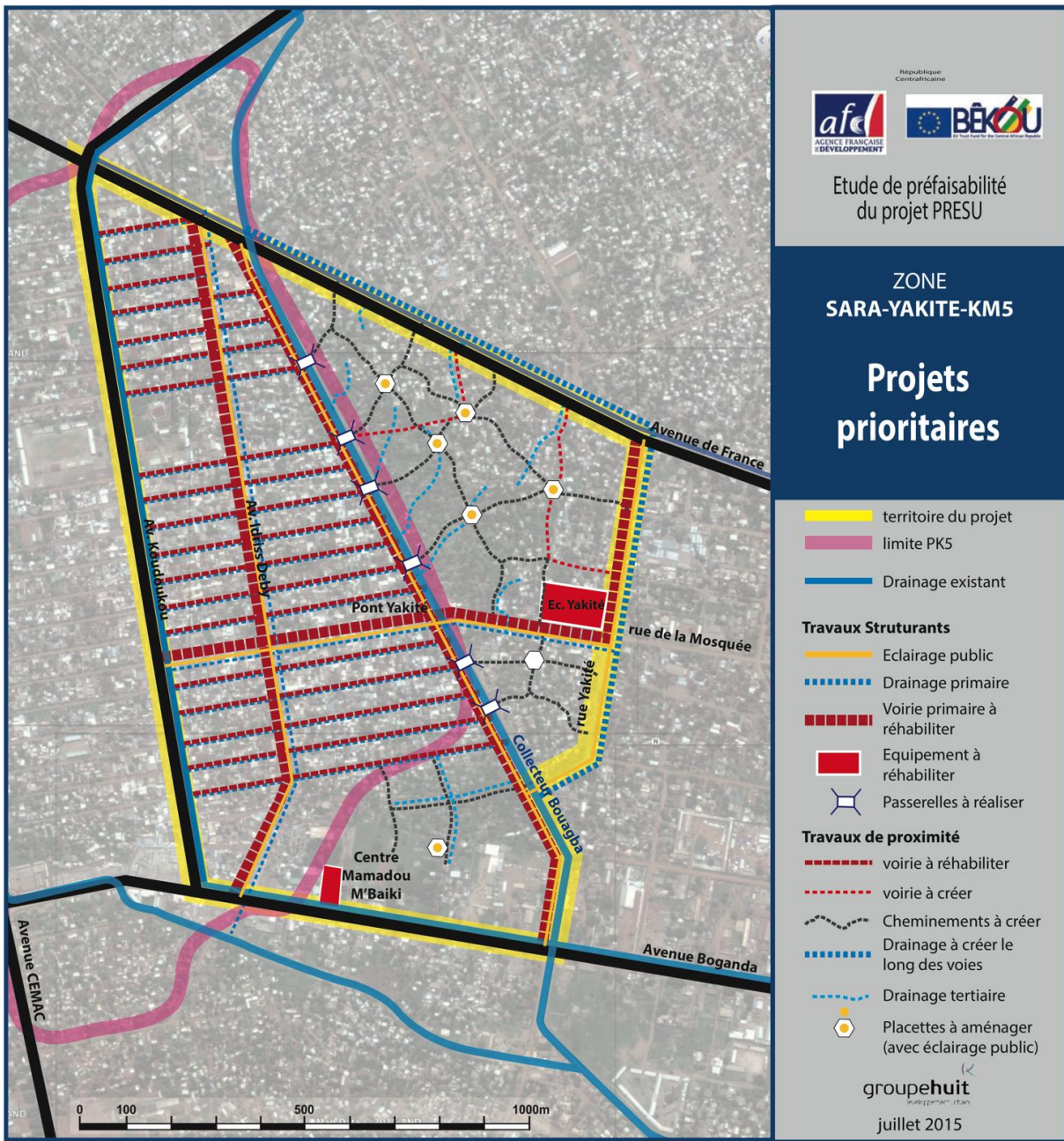
Annexe 1 : cartographie des zones d'intervention du PRESU



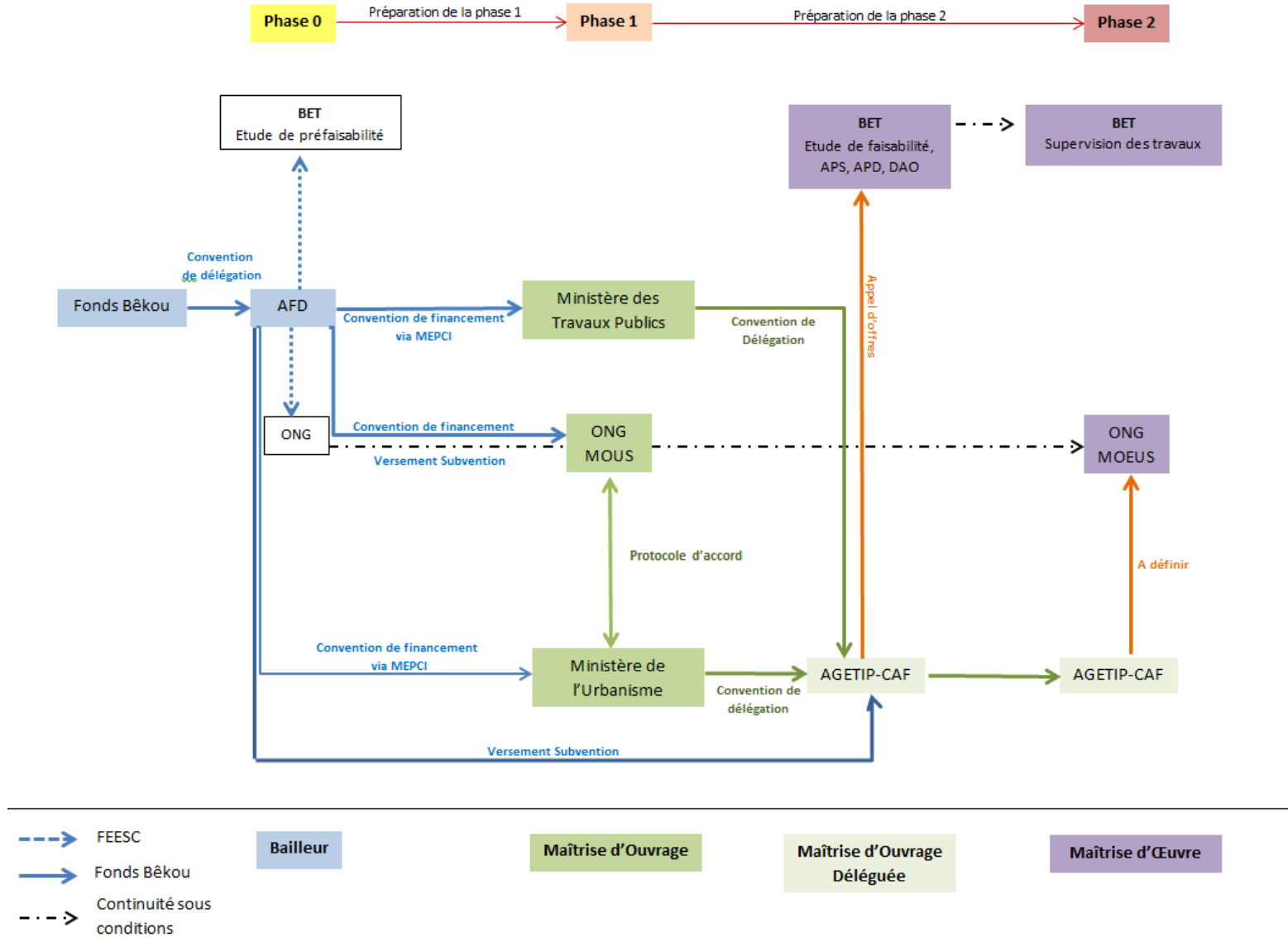
Annexe 2 : actions sur Miskine (extrait de l'étude de préféabilité)



Annexe 3 : actions sur Sara/Yakité/KM5 (extrait de l'étude de préféabilité)



Annexe 2 : organigramme du projet



Annexe 3 : image satellite de la désurbanisation autour de l'enclave musulmane

Image satellite de 2013

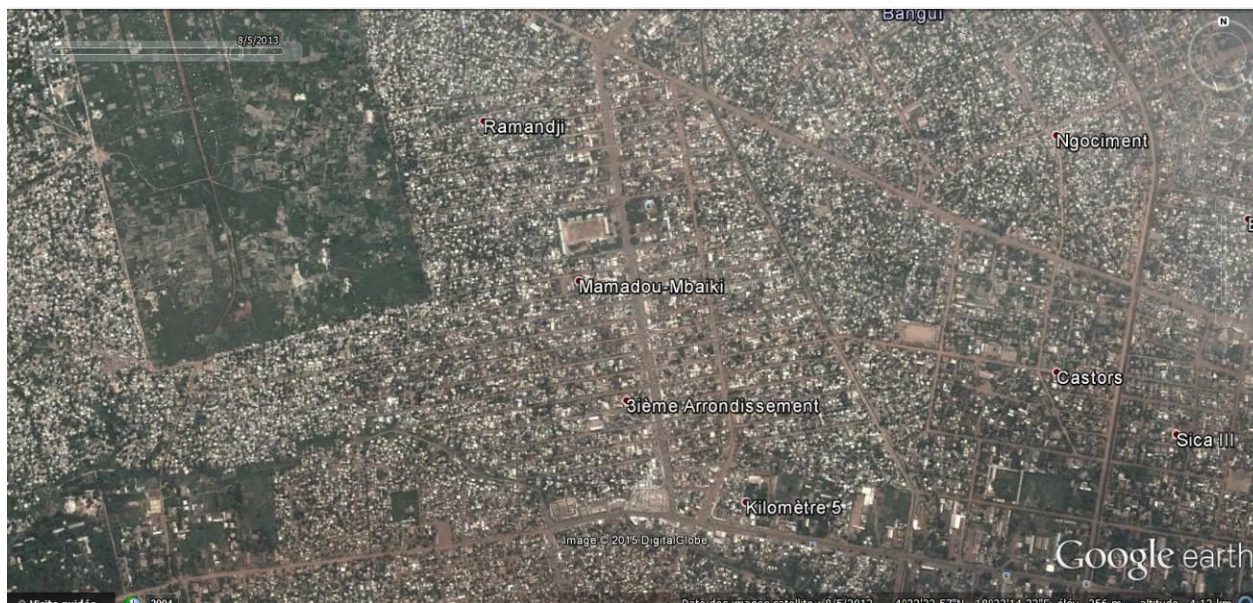
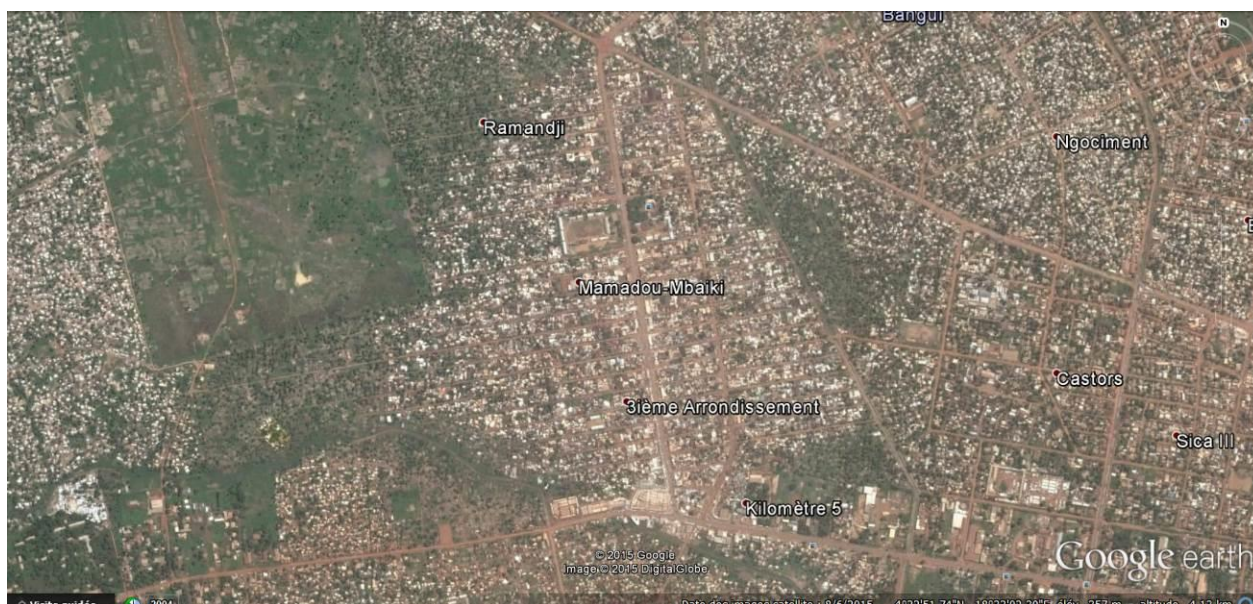


Image satellite de 2015



Annexe 4 : indicateurs de résultat et indicateurs de produits (extraits de l'étude de pré faisabilité)

Indicateurs de résultat

Objectif	Indicateur de résultat	Usage du résultat
Accroissement de l'accès aux infrastructures et services de base des habitants des quartiers (déhérités) de Sara/Yakité/Miskine/KM5	Population supplémentaire des zones ciblées bénéficiant d'une protection contre les inondations périodiques	Pour évaluer l'impact de l'amélioration des infrastructures sur les conditions de vie des populations pauvres

Indicateurs de résultat

Objectif spécifique	Indicateurs de produits	Usage de l'indicateur
Accès amélioré aux infrastructures et aux services dans les zones cibles	Longueur additionnelle de voirie rendue praticable en toute saison par des véhicules légers dans les zones ciblées.	Pour évaluer la contribution du projet à l'amélioration du niveau d'équipement des zones ciblées
	Nombre de places d'école dont les conditions sont améliorées	
	Longueur additionnelle de chemins piétonniers rendus praticables en toute saison par des véhicules légers dans les zones ciblées.	
	Longueur additionnelle du réseau de drainage construit/réhabilité dans les zones ciblées.	
Reconstruction économique des ménages de la ville de Bangui	Nombre de places améliorées dans les équipements marchands	Pour évaluer la contribution du projet à la reconstruction économique des ménages
	Nombre d'hommes-jours de travail créés à l'occasion des travaux	

Annexe 7 : chronogramme indicatif du PRESU phase 1 et 2

Activités	Années 2017										Année 2019				
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre		Octobre	Novembre	Décembre	
Etude APS, environnementales, APD, DAO	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					
Appel d'offres							■	■	■	■					
Remise des offres															
Examen des offres								■	■						
Contractualisation									■						
Travaux										■	■	■	■	■	

